



SAISON 2018 – 2019

LA CHARTE DU FOOTBALLEUR

DE U19 A SENIORS

1. **Le respect des couleurs et des valeurs du club** : donner une image positive du club (comportement et tenue sur et hors terrain).
2. **Le respect de l'ensemble des dirigeants** : être respectueux et poli envers l'encadrement sportif ainsi que de tous les bénévoles qui participent au bon fonctionnement du club.
3. **La politesse** : dire bonjour en arrivant, au revoir, merci...
4. **Le respect de la vie avec les autres** : arriver à l'heure aux entraînements et aux rendez-vous, prévenir en cas d'absence ou de retard.
5. **La solidarité** : s'entraider, accepter de faire des efforts pour progresser, comprendre la différence de progression entre chaque joueur.
6. **Le respect du matériel** : prendre soin du matériel, participer au rangement et respecter son tour de lavage des maillots.
7. **Le fair-play** : respecter les arbitres, les adversaires et les spectateurs.
8. **L'assiduité** : venir régulièrement aux entraînements.
9. **Le transport** : assurer son tour de transport.

Nom, prénom _____ adhérent de l'AS Grandchamp Football, s'engage à respecter la Charte du footballeur.

Date :

Signature



SAISON 2018 – 2019

COMMISSION DE DISCIPLINE

Cette commission est composée :

- du Président ou vice-président
- d'un membre de la commission sportive
- d'un membre du conseil d'administration
- d'un arbitre
- du représentant de la catégorie concernée

Elle se réunit suite à des non-respects d'un membre de l'association au règlement du club malgré les rappels à l'ordre ou à la prise d'un carton rouge lors d'une compétition.

La situation est présentée par la personne convoquée (qui peut être accompagnée par le capitaine ou le dirigeant de l'équipe) puis étudiée par la commission.

Après cette rencontre, la commission décide des suites à donner :

- Simple rappel à l'ordre.
- Sanction financière (20 € minimum par carton rouge, pouvant aller jusqu'au paiement intégral de l'amende)
- Participation aux tâches du club (transport d'un arbitre, arbitrage...)
- Sanction disciplinaire (interdiction de participation aux épreuves sportives pendant un laps de temps défini...)

Les décisions prises par cette commission sont sans appel et tout refus d'acceptation de celles-ci peut entraîner des sanctions supplémentaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

Le joueur _____ déclare avoir pris connaissance du fonctionnement de la commission de discipline et en accepte les décisions.

Date :

Signature